



# Association Nationale Air des Télécommunications et du Contrôle (ANATC, ex ANATNB-AA)



Association affiliée à la

**Fédération Nationale André Maginot – Groupement n° 003**

ANATC – Fort de Bicêtre  
21, avenue Charles Gide  
94272 – LE KREMLIN BICETRE  
<http://www.anatc-tnb.fr>

**Jean BIBAUD**  
24, rue du Monard – 17600 SAUJON  
06.62.80.46.09  
[jean.bibaud@wanadoo.fr](mailto:jean.bibaud@wanadoo.fr)

Le Kremlin Bicêtre, le **08 juin 2015**

N° **011 / ANATC /2015**

## COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ANATC du 02 juin 2015

L'assemblée générale nationale de l'ANATC du 02 juin 2015 s'est déroulée de 09h00 à 11h15, au Club Vacanciel de Salies-de-Béarn (64270).

### 1. Etat des présents – Ouverture de la séance – Dépôt des Vœux et Motions

*Etat des présents et des pouvoirs :*

✚ Présents : 32 ayant droit de vote  
✚ pouvoirs : 50 ayant droit de vote  
✚ total : 82 ayant droit de vote

*Ouverture de la séance.* A l'issue de ce décompte, le président de l'association déclare la séance ouverte.

### 2. In memoriam

Lecture des membres décédés depuis la dernière assemblée générale de mai 2014. Une minute de silence est respectée en leur mémoire :

**BABELART René** - 15/10/2014

**BOLUMAR Jean-Pierre** - 01/04/2015

**BOSSUET René** - 16/08/2014

**DOIDY Michel** - 01/02/2014

**HENRY Jean-Louis** - 14/10/2014

**LASNIER-LACHAISE Charles** - 24/03/2015

**LOIZILLON Guy** - 23/02/2015

**OLLIVIER Gilbert** - 21/06/2014

**PETTINE Louis** - 20/12/2014

**RICHARD Gaston** - 20/06/2014

**VILA Marcel** - 2006

### 3. Dépôt des vœux et motions - Etat néant

### 4. Mot du Président national de l'association (Jean BIBAUD)

*Chers adhérents, merci pour votre participation à cette 68<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire.*

*L'ordre du jour est dense. Je compte donc sur vous pour la brièveté des interventions. Je vous en remercie d'avance.*

*Comme je vous l'ai dit hier soir, en ouverture du pot de bienvenue dans cet établissement Vacanciel de Salies-de-Béarn, voilà 10 ans et 47 jours que vous me faites confiance, confiance peu honorable pour moi au regard de la défection d'une bonne moitié de notre effectif depuis ce 16 avril 2005.*

*Pendant cette période, des événements ont profondément marqué notre association :*

- 1. deux déménagements du siège national dont un de Balard à Bicêtre avec toutes les difficultés engendrées, matérielles, administratives, affectives, environnementales ;*
- 2. le renouvellement des responsabilités au sein du bureau, du secrétariat, de la trésorerie, sauf la présidence, à mon grand regret ;*
- 3. la réorganisation de l'administration de l'ANATC qui s'est traduite par la numérisation globale de la gestion, la délocalisation géographique du bureau vis-à-vis du siège social, l'adoption des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur ;*
- 4. la réduction du nombre des groupes régionaux de 10 à 6 et les petits dérapages pour certains d'entre eux.*

*Des actions restent à mener parmi lesquelles, la réorganisation indispensable pour le bulletin, la consolidation des groupes régionaux, l'aboutissement de nos efforts pour le patrimoine et le devoir de mémoire, le développement de l'intérêt de l'ANATC vers un très large public et surtout l'incitation aux adhésions, etc...*

*Espérons que tout cela puisse favoriser le recrutement et l'élargissement de nos relations avec le monde actif, à condition de nous y investir tous.*

*Nous allons maintenant faire place aux débats et tracer autant que faire ce peut la meilleure ligne de conduite pour que notre aventure associative se poursuivre le plus longtemps possible.*

Mais avant, je tiens à saluer et surtout à remercier très chaleureusement ceux et celles sans qui l'ANATC serait déjà morte. Pour l'essentiel, il s'agit des membres du bureau national, des groupes régionaux encore actifs et sérieux, et des très très rares bénévoles. Je ne les citerai pas, vous les connaissez, ils se reconnaîtront, nous pouvons les applaudir.

Merci de votre attention.

Par Saint Gabriel et Saint Raphaël, vive l'ANATC.

## 5. Rapport moral et d'activités (secrétaire national Patrick GARNIER)

Messieurs, Chers amis et adhérents,

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle « grand'messe » diront certains, « futilité » penseront d'autres, peu nombreux je l'espère, moment privilégié de dialogue et d'échange en retiendront le plus grand nombre, du moins j'en prends le pari maintenant. Et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui, et plus particulièrement nos grands anciens pour leur pouvoir. Par votre nombre, vous témoignez de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous qu'elle peut compter.

Néanmoins, je voudrais poursuivre par plusieurs « coups de gueule » :

- Sur le respect des statuts de notre association : selon la loi de 1901, les instances (assemblée générale, conseil d'administration et bureau, voire président) sont là pour mettre en pratique les statuts de l'association et son règlement intérieur. En outre l'assemblée générale est souveraine. Or, je constate que trop souvent les statuts sont délibérément oubliés : on a pris des habitudes ; on se réfère à d'autres structures mais toutes étrangères aux statuts de l'ANATC, et donc inadaptées. Ainsi, un responsable de groupe ne bénéficie pas de l'inerrance, comme le Pape, compétent en matière de foi et de mœurs. Le spectacle d'un groupe en bagarre est toujours lamentable et fait fuir ceux qui seraient tentés d'adhérer à l'ANATC. Je donnerais le conseil latin donné à celui qui néglige sa tâche et l'encourage à rectifier son attitude : « Age quod agis ». ! (fais ce que tu fais, incitation à faire ce qu'on entreprend) ;

- Sur le fonctionnement global : Quand le Bureau National émet des courriers aux adhérents pour leurs demander de fournir des renseignements ou des relances de cotisations, qui restent lettres mortes, cela lasse dans le temps. Faut-il fournir un timbre pour la réponse ? J'en veux pour preuve, encore la semaine dernière nous avons reçu un avis de décès d'un adhérent disparu depuis 6 ans ! Afin de rester dans les règles édictées par nos Statuts, les Groupes Régionaux devront pour l'année 2016, établir leur Assemblée Générale Régionale dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Ceci pour éviter les errements que l'on vient de constater dans certains groupes où tout se passait bien ;

- Sur le recrutement : Notre association ne peut vivre que si elle en a les moyens, et a des effectifs suffisants. Les moyens venant essentiellement des cotisations, abondées par le rendement d'économies réalisées au cours des années précédentes, et éventuellement de dons. Les effectifs resteront suffisants, s'ils sont constitués de générations différentes leur permettant d'éviter de disparaître avec les derniers survivants. L'augmentation artificielle des effectifs au moyen d'adhérents n'ayant aucun lien avec l'ANATC peut donner provisoirement un poids important dans d'autres structures mais ne sera pas capable d'assurer la pérennité de l'ANATC. Il est nécessaire d'avoir une direction nationale s'appuyant sur un siège fort et compétent en mesure d'aider tous les adhérents. Je pense au présent à l'ACMA de Lescar qui nous a rejoint et au futur avec l'approche de la 1<sup>ère</sup> Escadre SIC d'Evreux.

Je conclurais, chers Amis, en vous disant que la situation de notre association est loin d'être catastrophique.

Encore merci pour la confiance que vous m'avez accordée pour ces quatre ans de mandat.

**Résolution n° 1 : Le rapport moral est adopté à la majorité des voix moins une abstention.**

### 5.1. Evolution des effectifs

Mai	→2011	→ 2012	→ 2013	→ 2014	<u>Mai 2015</u>
<b>Effectif ANATC</b>	510	468	447	405	<b>376</b>
<b>Adhésions</b>	7	17	11	8	<b>2</b>
<b>Décès</b>	20	30	16	15	<b>11</b>
<b>Démissions</b>	31	7	8	12	<b>15</b>
<b>Radiations</b>	37	23	8	23	<b>5</b>
<b>Variations</b>	- 81	- 42	- 21	- 50	<b>- 29</b>
<b><u>Bilan sur 4 ans</u></b>	<b>- 132 adhérents → - 25,8 %</b>				

Effectifs Gr 003 FNAM / ANATC = 448 avec les 72 adhérents affiliés de l'Amicale de la Chapelle Mémorial de l'Aviation.

#### **Décision.**

Lors des assemblées générales, la présentation des effectifs sera établie au 31 décembre de l'AGN n-1, en corrélation avec le bilan financier arrêté au 31 décembre n-1 et l'état des cotisations à la même date. L'effectif à la date de l'assemblée générale sera indiqué pour information.

**Résolution n° 2 : La présentation des effectifs lors des AGN au 31 décembre n-1 est adoptée à l'unanimité.**

## 5.2. Cotisations

- ✚ ANATC : **maintien** de la cotisation annuelle à 22 €
- ✚ Gr 03 FNAM : **cotisation annuelle des adhérents affiliés Gr 03 FNAM fixée à 5 €**
- ✚ FNAM : **maintien** à 1,50 € pour l'année 2015.
- ✚ UNATRANS : **maintien** du forfait annuel établi à 300 € pour 2015, re-négociable au vu des effectifs lors des prochaines réunions UNATRANS

**Résolution n° 3 : les montants des cotisations 2015 sont adoptés à l'unanimité.**

## 5.3. Activités 2014 / 2015 (depuis la dernière AGN de mai 2014)

**Grands rendez-vous tenus (au plan national) :**

- ✚ Participation et/ou représentation de l'ANATC :
  - Ravivage de la Flamme à Paris le 13 octobre 2014 (UNATRANS / DC-DIRISI) ;
  - Vœux du CEMAA le 21 janvier 2015 ;
  - Grande majorité des réunions mensuelles de l'UNATRANS ;
  - Cérémonies et réunions au sein de la FNAM et de l'UNATRANS.
- ✚ Congrès national de la FNAM les 17 et 18 septembre 2014 à Reims (voir "La Charte") ;
- ✚ Réunions du Conseil d'administration les 27 mai 2014 à Saissac, 14 octobre 2014 au fort du Kremlin Bicêtre, 16 avril 2015 à Bordeaux.

**Principales actions menées :**

- ✚ Finalisation du fonctionnement de l'administration ANATC : délocalisation du bureau ANATC (adresse) → mise en service opérationnel de la nouvelle gestion informatique
- ✚ Adoption du nouveau règlement intérieur ANATC le 14 octobre 2014 → bulletin de janvier 2015
- ✚ Réalisation / tirage / diffusion du mini bulletin de juillet 2014 et du bulletin ANATC de janvier 2015
- ✚ Régularisation fonctionnelle de la comptabilité ANATC
- ✚ Signature de la convention d'affiliation entre l'ANATC / Gr 003 FNAM et l'ACMA (Amicale de la Chapelle Mémorial de l'Aviation) le 15 janvier 2015
- ✚ Etude et réalisation de la stèle ANATC érigée à Lescar (64) – Chapelle Mémorial de l'Aviation

**Principales actions en cours :**

- ✚ Réorganisation de la rédaction des bulletins ANATC (collecte du fonds documentaire, acquisition d'un outil PAO ANATC) et de la commission du "Bulletin"
- ✚ Organisation de l'AGN 2016
- ✚ Réalisation et diffusion de l'Annuaire ANATC 2015
- ✚ Réalisation d'une plaque funéraire à la mémoire de Charles LASNIER-LACHAISE
- ✚ Constitution d'un répertoire ANATC et d'une présentation tout public de l'association
  - Création de liens avec d'autres organismes et unités SSIC (CIRISI, SIC, CFA, ...), les opérations aériennes en général (CDAOA, ...) → avec Escadre "SSICAéro" en cours
- ✚ Participation à la préservation du patrimoine SSIC (musée Air de la BA 118 et Escadre "SSICAéro" d'Evreux)
- ✚ Poursuite des travaux de mémoire
- ✚ **Recruter de nouveaux adhérents.**

## 5.4. Administration de l'ANATC :

- ✚ Siège national au fort de Bicêtre : point de rencontres et de réunions, avec local de travail ANATC,
- ✚ Bureau national (administration) : géographiquement délocalisé et appuyé par un logiciel unique à l'usage du secrétariat national et de la trésorerie nationale. Ledit bureau national a son adresse postale (courrier) différente de celle du siège national (adresse personnelle du président national)
- ✚ Assouplissement de l'administration des groupes : centralisation à la demande de la comptabilité et de la gestion des adhérents concernés
- ✚ Vie des groupes régionaux : dissolution du Gr Rhône Alpes et changement en cours du bureau régional du Gr PCAC (sous la présidence de Paul GIORDAN).

## 5.5. Affiliation au Gr 003 FNAM / ANATC

Le Groupement 003 FNAM / ANATC est ouvert à l'affiliation au vu des nouveaux statuts et du règlement intérieur. Cette ouverture doit contribuer à l'épanouissement du champ relationnel de l'ANATC et du Gr 003 au sein de la FNAM (représentation et ressources).

La première affiliation du genre s'est concrétisée le 15 janvier 2015 avec l'Amicale de la Chapelle Mémorial de l'aviation (ACMA), et l'inscription de 72 de ses membres au fichier du Gr 003 FNAM / ANATC (adhérents affiliés). Conformément aux statuts (alinéa f de l'article 3) et au règlement intérieur (article 10) de l'ANATC, les adhérents affiliés peuvent participer aux assemblées générales de l'ANATC (sur convocation) et seront destinataires du compte rendu des assemblées sous forme réduite (articles uniquement les concernant).

**Résolution n° 4 : La participation des adhérents affiliés Gr 03 FNAM / ANATC aux assemblées générales de l'ANATC est adoptée à l'unanimité.**

## 5.6. Bulletin

La réorganisation de la commission du bulletin ANATC s'avère indispensable pour dynamiser, optimiser et réduire les coûts de l'édition des bulletins. Dorénavant, la collecte du fonds documentaire est de la responsabilité du président de l'ANATC. Ce fonds documentaire sera mis en forme à l'aide du logiciel PAO (*publication assistée par ordinateur*) "SCRIBUS" (*libre et gratuit*) qui sera détenu et utilisé par l'ANATC. Cette opération engendrera une économie annuelle d'environ 1.200 euros.

Ce nouveau dispositif nécessite l'acquisition d'un micro-ordinateur portable (*mobilité dédiée à d'autres usages, assemblées, réunions, sauvegardes des données administratives du bureau,...*) adapté aux exigences du logiciel SCRIBUS et autres applications dont l'administration numérisée de l'ANATC, le support "Power-Point" des assemblées, les présentations de l'ANATC, ... Pour compléter le besoin, l'acquisition de ce micro-ordinateur portable s'accompagnera de l'achat d'une imprimante couleur (*avec fonction scanner*) et d'un disque dur indépendant pour la sauvegarde des données. Au vu de l'économie engendrée par le logiciel SCRIBUS (*software*), l'achat de cet ensemble hardware doit être amorti d'ici fin 2016.

La nouvelle commission du bulletin est placée sous la responsabilité du président de l'ANATC (*Jean BIBAUD*) chargé de la collecte, de la mise en forme du fonds documentaire, du tirage et de la diffusion des bulletins. Les membres du conseil d'administration apporteront leur soutien pour la collecte des sujets, la correction du fonds documentaires, la diffusion postale et Internet des bulletins.

L'objectif de la mise en service opérationnelle de cette nouvelle commission du bulletin est fixé pour fin septembre 2015 avec la réalisation du bulletin ANATC de janvier 2016.

Le mini bulletin de juillet 2015 sera réalisé avec les moyens actuels de l'ANATC : comptes rendus de l'assemblée générale ordinaire 2015 et des réunions du conseil d'administration de mars et juin 2015.

**Résolution n° 5** : L'acquisition du logiciel PAO SCRIBUS est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 6** : L'acquisition d'un ensemble hardware micro-ordinateur portable / imprimante couleur – scanner / disque dur indépendant, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 7** : La nouvelle organisation de la commission du bulletin est adoptée à l'unanimité.

## 5.7. Site Web ANATC

Le site Web de l'ANATC, <http://www.anatc-tnb.fr>, est un outil médiatique très important nécessitant une large participation (*propositions de sujets, de reportages, d'informations,...*) pour le faire vivre et intéresser un très large public.

## 5.8. Travail de mémoire – Patrimoine

**Travail de mémoire :**

✚ La recherche, la sélection et la diffusion d'historiques SSIC Air sont à poursuivre, et pour cela, les auteurs doivent autant que possible proposer des sujets numérisés bien présentés.

✚ Rapprochement avec les escadrons / unités / services SSIC Air (SSICAéro)

La Brigade d'appui à la manœuvre aérienne du Commandement des Forces Aériennes (*CFA Mérignac*) est l'initiatrice du projet. L'objectif recherché est le soutien de l'ANATC à la création et à l'enrichissement d'une identité à la nouvelle Escadre des SSICAéro en matière de patrimoine, de devoir de mémoire et de traditions.

La nouvelle Escadre des SSICAéro sur la BA d'Evreux (*600 personnes*) regroupe l' EDCM (*escadron de détection et de contrôle mobile*), le GTSICAéro (*appui SSIC*), l'ETMMAE (*équipe technique des matériels mobiles*)...

Le 9 avril 2015, le bureau de l'ANATC a officieusement donné son accord et proposera une réunion d'ici la fin de l'été 2015 destinée à l'examen des besoins de l'escadre et à la définition d'un plan d'actions. L'inventaire des acquis ANATC (*devoir de mémoire, patrimoine, traditions*) sera alors transmis à l'escadre pour suite à donner. Au cours de cette réunion, un partenariat clairement identifié ANATC / Escadre "SSICAéro" sera proposé pour officialiser les relations au plus haut niveau de la hiérarchie de l'armée de l'air.

**Patrimoine SSIC :**

✚ L'ANATC a rempli sa mission pour que le rapatriement des matériels SSIC stockés à Villacoublay soit orienté vers le musée de la BA 118 de Mont-de-Marsan. Ces matériels appartenant encore à l'armée de l'air, elle seule peut prendre la décision de cette manœuvre.

## 5.9. Calendrier

✚ Calendrier 2015 est disponible sur le site Web ANATC. Celui de 2016 y figurera fin 2015

✚ Le congrès annuel de la FNAM aura lieu les 17 et 18 septembre 2015 à Mandelieu la Napoule

✚ Le ravivage de la Flamme (*UNATRANS / DIRISI*) est programmé le lundi 12 octobre 2015 à 18h30. Pour optimiser les déplacements et l'emploi du temps, la réunion d'automne du conseil d'administration de l'ANATC se tiendra au fort de Bicêtre soit le matin du 12 octobre, soit le matin du 13 octobre.

✚ L'assemblée générale nationale 2016 de l'ANATC est fixée les 31 mai et 01 juin 2016 à Annecy et organisée par la secrétaire et la trésorière de l'ANATC.

## 5.10. Questions diverses

✚ Transformation de l'ANATC en association Nationale Professionnelle de Militaires (*Christian AUZEPY*).

Cette question fait référence au rapport de Bernard PECHEUR remis au Président de la République le 19 décembre 2014. Ce rapport concerne la création d'Associations professionnelles militaires au sein des armées. Il ressort à la

lecture de ce rapport, qu'il va de pair avec l'avant projet de loi relative aux futures modifications du code de la Défense.

Après une condamnation européenne, un projet de loi est en route pour autoriser, dans les armées et la gendarmerie nationale, le droit d'association professionnelle aux militaires (APM). Cette liberté nouvelle sera très différente d'une syndicalisation pure et dure.

Ces associations, régies en partie par la Loi 1901 et dont il est exclu d'en faire des syndicats (ces derniers relèvent de la loi de 1884), ne seront ouvertes qu'aux militaires en activité et aux réservistes, par conséquent soumis à un statut qui leur est propre.

En clair, les retraités des forces armées, sauf s'ils font partie de la réserve opérationnelle, ne pourront pas y adhérer et l'ANATC, par exemple, ne pourra pas être une association professionnelle.

## 6. Rapport financier

La trésorière nationale, Evelyne GARNIER, présente le rapport financier 2014/2015 suivant :

<b>COMPTE D'EXPLOITATION 2014 - Bureau national</b>		
<b>TITRES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>CHARGES</b>
Cotisations HG	2 309,00 €	22,00 €
Adhésions	82,00 €	
Rappels cotisations	176,00 €	
Cotisations 2015	22,00 €	
Reversements Groupes	2 008,25 €	252,76 €
Versements volontaires	322,94 €	
Médailles	50,00 €	
Divers, Bimbeloterie	45,00 €	141,50 €
Allocation FNAM	1 248,00 €	598,50 €
Fêtes et réunions	14 443,00 €	14 934,60 €
Frais Bureau		803,12 €
Frais postaux (bureau)		443,84 €
Frais postaux (Exp. bulletins)		1 147,87 €
Edition bulletin		1 468,90 €
Frais déplacements		2 012,34 €
Missions, réceptions	240,00 €	620,50 €
Abonnement, Internet, Assurance		667,19 €
Social (Dons)		200,00 €
Social (Obsèques)		300,90 €
Intérêts CNE	454,85 €	
<b>Balance Négative</b>	<b>2 212,98 €</b>	
<b>Total</b>	<b>23 614,02 €</b>	<b>23 614,02 €</b>
<b>Avance AG 2015</b>		<b>5 199,10 €</b>
		<b>2 986,12 €</b>
		<b>18 414,92 €</b>
<b>Sans Avance AGN 2015</b>	<b>21 401,04 €</b>	<b>21 401,04 €</b>

<b>COMPTE D'EXPLOITATION 2014 - Global National</b>		
<b>TITRES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>CHARGES</b>
Cotisations Groupes	9 070,63 €	
Adhésions	82,00 €	
Rappels cotisations	176,00 €	
Cotisations 2015	22,00 €	
Reversements Groupes	2 008,25 €	4 645,31 €
Versements volontaires	654,94 €	
Médailles	50,00 €	
Divers, Bimbeloterie	45,00 €	141,50 €

Allocation F NAM	1 248,00 €	598,50 €
Fêtes et réunions	26 049,00 €	27 240,45 €
Frais Bureau		1 361,55 €
Frais postaux (bureau)		685,86 €
Frais postaux (Exp. bulletins)		1 147,85 €
Edition bulletin		1 468,90 €
Frais déplacements		2 012,34 €
Missions, réceptions		620,50 €
Abonnement, Internet, Assurance		667,19 €
Social (Dons)		200,00 €
Social (Obsèques)		300,90 €
Recettes diverses	2 966,13 €	
Intérêts CNE	454,85 €	
<b>Balance Positive</b>		<b>1 735,95 €</b>
<b>Total</b>	<b>42 826,80 €</b>	<b>42 826,80 €</b>

<b>COMPTE RESULTAT PREVISIONNEL 2015</b>				
<b>2015</b>			<b>VARIATIONS / 2014</b>	
<b>TITRES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>CHARGES</b>
<b>Cotisation HG</b>	<b>3 000,00 €</b>		691,00 €	- 22,00 €
<b>Adhésions</b>	<b>200,00 €</b>		118,00 €	
<b>Reversement Groupes</b>	<b>2 500,00 €</b>		491,75 €	- 252,76 €
<b>Rappels Cotisations</b>	<b>270,00 €</b>		72,00 €	
<b>Versement Volontaires</b>	<b>300,00 €</b>		- 22,94 €	
<b>Médailles</b>	<b>50,00 €</b>	<b>100,00 €</b>		100,00 €
<b>Divers</b>	<b>100,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	55,00 €	8,50 €
<b>Allocation F NAM</b>	<b>1 210,00 €</b>	<b>580,00 €</b>	- 38,00 €	- 18,50 €
<b>Fêtes et Réunions</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	557,00 €	65,40 €
<b>Frais de Bureau</b>		<b>300,00 €</b>		- 503,12 €
<b>Frais Postaux (Bureau)</b>		<b>300,00 €</b>		- 143,84 €
<b>Frais Postaux (Bulletin)</b>		<b>1 000,00 €</b>		- 147,87 €
<b>Edition Bulletin</b>		<b>800,00 €</b>		- 668,90 €
<b>Frais Déplacement</b>		<b>2 500,00 €</b>		487,66 €
<b>Missions, Réceptions</b>	<b>400,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	160,00 €	- 120,50 €
<b>Abonnements, Cotisations</b>		<b>750,00 €</b>		82,81 €
<b>Social (Dons)</b>		<b>200,00 €</b>		- €
<b>Social (Obsèques)</b>		<b>100,00 €</b>		- 200,90 €
<b>Intérêts CNE</b>	<b>450,00 €</b>		- 4,85 €	
<b>Stèle</b>	<b>500,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>		
			<b>- 2 212,98 €</b>	

Le compte d'exploitation 2014 et les prévisions 2015 ont été commentés et justifiés point par point par la trésorière nationale et le secrétaire national, Evelyne et Patrick GARNIER.

**7. Rapport du vérificateur aux comptes - Daniel WERTEPNA :**

Après avoir exposé ses actes, le vérificateur aux comptes déclare l'exactitude du rapport financier et par conséquent que soit donné quitus de la bonne tenue des comptes. Au vu de cette déclaration, l'assemblée approuve le rapport financier à la majorité des voix moins deux abstentions.

Le vérificateur aux comptes, Daniel WERTEPNA, est reconduit dans ces fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale 2016.

**Résolution n° 8** : Le rapport financier de l'exercice 2014 et des prévisions 2015 est adopté à la majorité des voix moins deux abstentions.

**8. Renouveaulement du tiers sortant des conseillers d'administration**

- ✚ Les membres du conseil d'administration sortant, sont : KERLANN Pierre (*jusqu'à l'AGN 2016*) et Jean-Paul PICCO. Ils sont reconduits.
- ✚ Un nouveau candidat se présente en attendant son élection à la présidence du groupe régional PCAC : Paul GIORDAN. Il est élu.
- ✚ Les autres membres du conseil d'administration sont : ANDRE Georges, ANGAUD Jean-Claude, AUZEPY Christian, BIBAUD Jean, BLANCHET Raymond, CADET Gérard, CHAMPARNAUD Jean-Philippe, DONADEY Georges, DROGOU Jean, GARNIER Patrick, GARNIER Evelyne, GOUBERN Roger, HERRAUD Jean, FAUQUET Philippe, FERRO Patrick, LUCAS Marcellin, PEYRUSEIGT Jean, THIEUX Paul et VINDEL Christian.
- ✚ L'effectif total du conseil d'administration est donc de 22 membres pour un maximum admissible de 30.

**Résolution n° 9** : Le renouvellement du tiers sortant des membres du conseil d'administration de l'ANATC est approuvé à l'unanimité.

**9. Fin de l'assemblée générale 2015**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15 pour laisser place à la réunion du conseil d'administration.

Jean BIBAUD  
Président de l'ANATC

